



Date de la demande :/...../.....

ZP BEYNE-FLERON-SOUMAGNE

DEMANDE D'AUTORISATION.

Travaux/ Occupation privative voie publique :

<input type="checkbox"/> BEYNE-HEUSAY Place Joseph Dejardin, 2 4610 Beyne-Heusay Tél: 04/259.95.65 Fax: 04/259.95.60	<input type="checkbox"/> FLERON Rue de Romsée, 20 4620 Fléron Tél : 04/259.95.11 Fax : 04/355.08.48	<input type="checkbox"/> SOUMAGNE Rue Louis Pasteur, 65 4630 Soumagne. Tél : 04/259.95.45 Fax : 04/259.95.40
---	--	---

<input type="checkbox"/> CONTENEUR	<input type="checkbox"/> NACELLE	<input type="checkbox"/> DEMENAGEMENT
<input type="checkbox"/> ELEVATEUR	<input type="checkbox"/> ECHAFAUDAGE	<input type="checkbox"/> TRAVAUX

Coordonnées du demandeur/ responsable	Coordonnées de la firme
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Localité :	Localité :
Tel :	Tel :
GSM :	GSM :
E mail :	FAX :
	E mail :

Endroit précis :

Nature des travaux (joindre plan éventuel):

Date de début des travaux : Durée :

Fait à Fonctionnaire/Employé :

Signature du demandeur

Informations au verso.

OCCUPATION PRIVATIVE DE LA VOIE PUBLIQUE



Dans quel cas ?

Vous voulez faire des travaux, vider votre grenier, déménager, vous allez installer un conteneur, un échafaudage, une grue, un camion mais vous n'avez pas d'autre choix que de le placer sur la chaussée. Vous allez donc utiliser une voirie publique à des fins privées. Il vous faut **une autorisation de l'administration communale pour utiliser la voie publique**

En effet, sans autorisation ou en cas d'infraction, vous encourez, à tout le moins, une amende administrative. Plus grave : en cas d'accident, votre responsabilité sera inmanquablement engagée. Les conséquences, notamment civiles et financières, peuvent être importantes.

C'est le Code de Police des communes de Beyne-Fléron et Soumagne, dans ses articles 31 à 42, qui fixe les règles relatives au placement d'un conteneur sur la voie publique. Ce placement doit, en outre, se faire dans le respect du code de la route et de la signalisation relative aux chantiers et obstacles sur la voie publique.

Comment obtenir cette autorisation de placement ?

En introduisant une demande de placement auprès de la police locale.

Vous vous rendez dans le poste de police de votre quartier, où vous remplissez le document d'information. Selon l'avis technique de la police, un arrêté de police est alors rédigé et soumis à l'approbation du Bourgmestre. Un délai de **20 jours ouvrables est prévu entre la demande et l'obtention de l'arrêté, mais les services font tout pour réduire ce délai.**

Important

Certaines demandes nécessitent en plus, une autorisation portant sur un aspect plus technique. Celle-ci doit être obtenue auprès du Service des Travaux de la commune.

Enfin, il n'est pas impossible que la voirie que vous voulez occuper, sur le territoire de la commune, relève des compétences du SPW (appellation route nationale, certaines grandes chaussées). Dans ce cas, il vous faudra impérativement obtenir une autorisation en vous rendant au Service Public de Wallonie à Liège.

Avis aux sociétés de location de conteneurs et demandeurs

La police locale rappelle à toutes fins utiles, que les conteneurs placés sur la voie publique doivent être pourvus :

- sur les parties avant et arrière de bandes alternées rouges et blanches réfléchissantes inclinées à 45°, et de largeur minimum de 0,10M
 - d'un signal D1 'un diamètre minimal de 0,70M, dont la flèche est inclinée de 45° vers le sol, placé du côté où la circulation est autorisée. Un feu jaune-orange clignotant et indépendant du réseau public, est placé au dessus du signal D1
 - un panneau ou inscription indiquant en jaune sur fond noir le nom du responsable de la signalisation et son numéro de téléphone.
- De plus, une signalisation complémentaire peut être exigée en fonction des lieux et de la durée des travaux. Cette information vous sera donnée par votre interlocuteur, après analyse de votre demande. La signalisation est à charge du demandeur.

Contacts :

Poste de Fléron : 04/259.95.11 Poste de Beyne-Heusay : 04/259.95.65

Poste de Soumagne : 04/259.95.45

Service Mobilité-Circulation: 04/259.95.70